

Bacs et sacs jaunes

Ils ont été distribués sur deux périodes de trois demi-journées et deux samedis matin. Nous avons fait ce choix afin de permettre à tous de venir chercher son bac et le calendrier des jours de collectes suivant ses disponibilités.

MALGRÉ CELA, DE NOMBREUX HABITANTS N'ONT PAS ENCORE LE LEUR !!

**LE PREMIER RAMASSAGE AURA LIEU
LE 12 JANVIER PROCHAIN.**

**LES CONTAINERS DE RECYCLAGE VONT ÊTRE
RETIRÉS ET IL EST IMPÉRATIF QUE CHAQUE
FOYER SOIT ÉQUIPÉ.**

LES BACS SONT DISPONIBLES DANS CHAQUE
VILLAGE DE LA COMMUNE.

POUR RÉCUPÉRER LE VOTRE, OU DANS LE CAS
D'IMPOSSIBILITÉ DE LE FAIRE, VOUS DEVEZ
CONTACTER LES MAIRIES EN COMPOSANT LE:
03 86 42 23 33

IL N'Y A PAS D'ALTERNATIVE À CE NOUVEAU
MODE DE FONCTIONNEMENT.

NOUS COMPTONS SUR VOUS.

LE MAIRE

ATTENTION !

La veille et le jour du ramassage de poubelles,
des voitures en stationnement
peuvent gêner voire empêcher la collecte.
Des habitants de la commune se sont retrouvés
avec leurs bacs non vidés !

Standard : 03 86 42 23 34
Permanence téléphonique :
Tous les jours de 9H à 12H et de 14H à 18H
(17H les mardis et vendredis)
Fax : 03 86 42 29 67

Courriel : mairie-deuxrivieres@orange.fr
Site Internet : www.cravant-yonne.fr
www.accolay.eu

HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIC :
Accolay : le 1er mardi du mois de 14H à 18H.
Les autres mardis sur rendez-vous de 16H30 et 18H
Cravant : le lundi de 14H à 18H,
le mercredi de 9H à 12h et le jeudi de 14H à 18H.

Permanence sociale :
Le jeudi de 14H30 à 17H
Par Sabrina Facon

[Le Petit Journal]

Janvier-Février-Mars

Année 2021-N°3

Bulletin d'information de la commune

Articles :

- Noël des Enfants et des aînés
- Informations sur les associations
- Fonctionnement des bacs de tri
- Travaux du lavoir d'Accolay
- Plantation de bulbes avec les enfants de l'école



Deux Rivières
Accolay • Cravant



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Les fêtes de fin d'année seront particulières pour tous, comme l'aura été cette année 2020.

Cette période, si exceptionnelle de confinements, de contraintes, de règles sanitaires à respecter, ne doit pas nous empêcher de continuer à développer nos projets pour l'avenir. C'est important pour les habitants mais également pour soutenir nos artisans et nos commerçants locaux d'être actifs et vigilants, ils ont plus que jamais besoin de notre soutien ; Pensez-y lorsque que vous faites vos achats ou vos travaux.

Nous avons dû, à regret, pour respecter les règles sanitaires de précaution, annuler tous les moments conviviaux depuis le mois de mars et particulièrement ceux correspondants aux « fêtes » de fin d'année. Les bénévoles de nos associations sont impatients de faire revivre notre commune et cette situation de confinement et de liberté d'agir restreinte affecte chacun d'entre nous.

Les travaux de couvertures du lavoir d'Accolay de 16 000 euros environ n'a pas coûté un seul euro à la commune, grâce aux subventions et à la donation de plus de 6 000 euros de l'association « Les Amis d'Accolay » présidé par Dominique CHARLOT que je remercie tout particulièrement pour son aide précieuse.

J'ai une pensée chaleureuse pour ceux qui auront été touchés directement par ce virus, tous ces professionnels empêchés d'exercer leurs activités, ainsi que pour les personnes fragiles et isolées, pour qui ces conditions sont plus difficiles à supporter. Très inquiet pour leur avenir.

Prenez soin de vous et de votre famille, et, en cas de besoin, contactez la mairie, nous vous aiderons dans la mesure du possible.

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal une bonne année 2021 ainsi qu'à vos proches.

Condialement

Le MAIRE

Alain LOURY

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	2
Actualités de Deux Rivières.....	3
Vie de la commune.....	3
Vie pratique.....	6
Registre état civil.....	8
Des nouvelles d'Accolay.....	8
Travaux de la commune.....	8

Vie de la commune.....	9
Des nouvelles de Cheuilly.....	10
Vie de la commune.....	10
Des nouvelles de Cravant.....	10
Vie de la commune.....	10
On a parlé de Nous !.....	12
Dossier urbanisme.....	14

Actualités de Deux Rivières

LA VIE DE LA COMMUNE

Il n'y a pas eu....

Un automne sous le signe du Covid19

Cet automne, sous le signe du Covid 19, n'a pas permis aux associations du village de mettre en place tout ce qu'elles avaient préparé :

- Pas de Bourse aux vêtements,
- Pas de fête des sorcières,
- Pas de présentation du film sur la permaculture, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale, dans le cadre du mois du documentaire,

- Pas de marchés de Noël,
- Pas de spectacle de Noël pour les enfants,
- Pas de bibliothèque tout au long de l'automne pour se rencontrer et échanger mais quand même la possibilité d'emprunter des livres grâce au « clique et collecte »,

Espérons que tous ces événements qui rythment les saisons et nous permettent de nous retrouver régulièrement pourront très rapidement reprendre en 2021.

Commémoration du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale



Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 a eu lieu à Accolay, Cravant et Cheuilly le mercredi 11 novembre, dans un format restreint et sans public.



Après lecture du message de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, un hommage a été rendu aux combattants morts pour la France.

FSE

Le FSE vit des heures bien compliquées avec ces confinements successifs qui touchent de plein fouet toutes les sections de l'association ; actuellement seule la bibliothèque propose une activité restreinte en respect des gestes barrières deux jours par semaine aux adhérents.

Les sections Yoga et Gymnastique de Petra et Alexandre proposent des cours à distance par vidéo, c'est un pis-aller mais ça permet de garder le contact avec les adhérents, les autres sections sont à l'arrêt dans l'attente d'une décision gouvernementale au 20 janvier, on veut y croire. Evidemment pendant cette période nous ne pouvons

démarcher nos fidèles annonceurs et vendre notre traditionnel calendrier, nous devons faire sans ces revenus importants pour l'association et étudier en plus une manière de dédommager les adhérents privés d'activité sans trop impacter le fonctionnement du FSE.

J'espère que cette crise s'arrêtera le plus tôt possible afin que l'association retrouve au plus vite la dynamique qui était la sienne avant. En effet nous avons des projets pour cette nouvelle année et nous espérons les voir se concrétiser au plus vite.

En attendant toute l'équipe du foyer socio-éducatif se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une meilleure année 2021.

Les agences postales

A Cravant, l'agence postale intercommunale est désormais située 1 rue des Ecossais : c'est aussi une Maison des Services au Public (MSAP) gérée par la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (3CVT).

Cette Maison de Services au Public, avec l'agent d'accueil, oriente les usagers, les accompagne dans leurs démarches et leur propose actuellement les services suivants :

- une agence postale : services postaux (timbres, envoi et réception de colis, recommandés ...) et financiers de la Banque Postale (retirer ou déposer des espèces, consulter ses comptes, contacter un conseiller),
- un espace informatique avec ordinateur, imprimante et accès à internet,

- cet espace permet d'accéder à différents services en toute sécurité et confidentialité : Impôts, Cartes grises, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, CPAM ... L'agent d'accueil peut aider les personnes qui auraient des difficultés pour l'utilisation de ce matériel informatique, sans toutefois effectuer les démarches à la place de l'usager,
- un lieu de diffusion des informations et de la documentation touristique (vente du topoguide, distribution des plaquettes d'information)
- un relais des services gérés par la 3CVT : informations sur les transports (marché de Vermenton, transport à la demande « Lucy »), des déchetteries, diffusion, du calendrier des manifestations, ... autres services : photocopieur.

Le public reçu est à la fois :

- la population locale (accès aux informations administratives de tout type, courrier, retrait d'argent, accès à Internet) ; plus particulièrement les personnes en difficulté pour lesquelles il est parfois difficile d'effectuer des démarches administratives ou de se déplacer à Auxerre ou Avallon les commerçants et artisans (qui ne disposent pas d'accès à Internet, de fax ou de photocopieurs) : de manière ponctuelle, pour du dépannage.

L'agence postale d'Accolay.

La labellisation « Maisons de services Publics » a été obtenue au mois de juillet 2008.

Les horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cravant		8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h
Accolay		15h30-18h		15h30-18h	15h30-18h	



L'agence postale de Cravant, le guichet et l'espace informatique.

Noël, joyeux...



Malgré un contexte bien particulier, nous tenions absolument à vous rencontrer pour les fêtes de fin d'année. Nous ne pouvions effectivement renoncer à l'occasion de partager lors d'un court moment un peu de la magie de Noël en ce curieux mois de décembre 2020.

Visite surprise : Comme annoncé, c'est un bien surprenant invité que nous avons reçu à Accolay et Cravant le samedi 12 décembre 2020. Le père Noël vêtu de ses plus beaux habits a traversé nos deux villages sur son traîneau précédé de Rennes, à la recherche des enfants de Deux Rivières. D'heureuses et fortuites rencontres qui réjouissent petits et grands, en attendant les cadeaux promis...

Un grand merci aux lutins Philippe et Jean-François et aux grands de la restauration scolaire de Cravant qui ont donné vie au char pour Noël. Tous, se sont beaucoup appliqués.

Noël des enfants : comme prévu, 120 enfants de la commune ont bénéficié d'un bon d'achat de 15 euros chez Jouéclub offert par le CCAS de la commune. Les cadeaux ont été remis aux enfants lors d'un drive le samedi 12 décembre. Chaque famille est venue retirer le cadeau convoité et une gourmandise lors d'un Rdv pris à l'occasion. Nous remercions chacun d'entre vous pour le respect des heures fixées pour le retrait des jouets et espérons avoir fait pour le mieux au regard des contraintes diverses. Merci beaucoup aux bénévoles.

Le traîneau a été peint par les enfants des CE2, CM1 et CM2 en atelier après la restauration scolaire de Cravant (pendant 6 semaines).



Noël des aînés : Il eut paru bien compliqué de nous réunir cette année lors d'un repas partagé. Le CCAS a offert à une centaine de nos aînés accolais et à presque 150 de nos aînés cravantais un colis terroir gourmand composé de gourmandises sucrées et salées locales (ex : biscuiterie de Joux la Ville). 40 % de ces colis ont été distribués à domicile pour ceux qui le souhaitent par les bénévoles du CCAS, un grand merci pour leur aide.

Défi «Noël ensemble» : Des jolies maisons, de la chaleur partagée. Des photos et des vœux échangés... Merci à ceux d'entre vous qui nous ont permis de découvrir ou redécouvrir les œuvres de Paule Bernard et André Machayekhi à l'occasion...



Noël

VIE PRATIQUE

Les bons gestes pour notre environnement

Nous voici équipés de nouveaux bacs ou sacs jaunes pour trier et permettre la collecte porte à porte de nos déchets non alimentaires. C'est l'occasion idéale de prendre conscience de notre pouvoir de décision en tant que consommateur producteur de déchets. Il y a une vague qui prend de l'ampleur avec pour objectif le zéro déchet. Cela semble irréaliste et irréalisable, pourtant certains y parviennent. En effet il nous est possible aujourd'hui de choisir du sans emballage tels que tous les produits secs distribués en vrac dans des bacs ou des verseurs, de venir avec ses contenants. De plus en plus de solutions alternatives permettent de réaliser soi-même ce qui

est souvent sur emballé. Nous retrouvons le plaisir de cuisiner au lieu du tout prêt conditionné en barquette + film + carton... Nous prenons conscience de l'obsolescence un peu trop rapide voire programmée qui pousse à la surconsommation. Des ateliers partagés s'ouvrent pour réparer au lieu de jeter. La récupération de matières considérées hier comme des déchets s'organise et permet de leur retrouver une nouvelle utilité. Une nouvelle vie. Les déchets alimentaires se recyclent en engrais naturel si nous les compostons individuellement ou collectivement. Notre commune va améliorer son système collectif. Alors ils ne sont plus déchets mais ressource.

Païement de proximité des impôts et factures publiques



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler impôts, factures de service public émises par les collectivités et établissements publics (eau potable, assainissement, crèche, hôpital...), ainsi que les amendes.

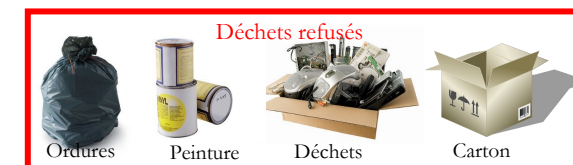
Les paiements peuvent être effectués en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Sont ainsi agréés :

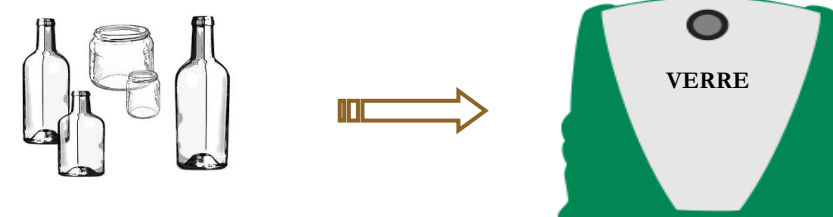
- ♦ à Cravant, l'Epicerie Styrin (13 rue d'Orléans),
- ♦ et à Vermenton, la Maison de la Presse (1 place de la Libération).

La collecte de vos déchets évolue...

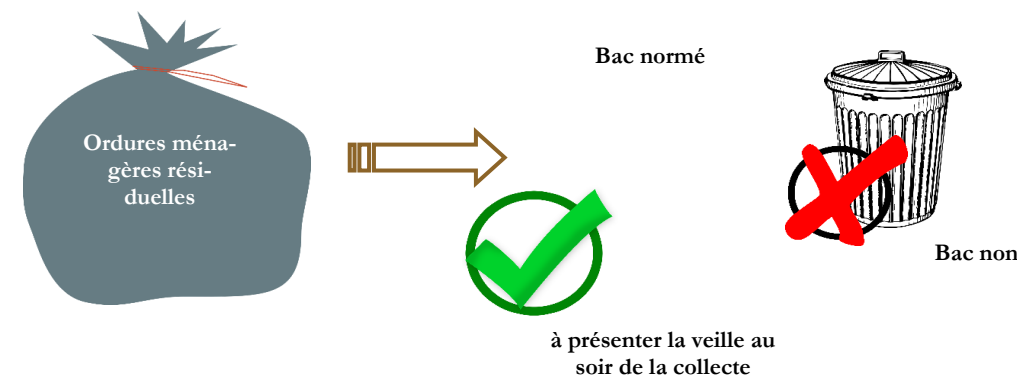
La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, soucieuse d'apporter un service supplémentaire, de réduire de façon importante le volume des déchets et de pouvoir les recycler le plus possible, a décidé de modifier le système de collecte des déchets. Dorénavant, les emballages en plastique et les papiers/journaux/magazines ne seront plus à déposer dans les containers des espaces propreté mais seront ramassés en porte à porte, au moyen du bac de collecte « jaune » fourni gratuitement (ou des sacs jaunes pour les foyers n'ayant pas la place suffisante pour un bac). Attention : le bac jaune ne doit servir qu'à la collecte des déchets recyclables.



Le verre ne fera pas l'objet d'un ramassage en porte à porte : il faudra continuer à déposer bouteilles et bocaux en verre dans le container des espaces propreté.



Dans le même temps, la collecte des ordures ménagères évolue : les déchets ménagers ne seront plus collectés toutes les semaines mais toutes les deux semaines, alternativement avec les déchets recyclables, les déchets devant être déposés en sacs dans un bac normé.



Un calendrier indiquant les dates pour le ramassage du bac d'ordures ménagères et du bac/sac jaune vous a été remis : gardez-le précieusement !

Pour les personnes qui n'ont pas encore récupéré leur bac, merci de prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

Pour plus d'informations sur les déchets : www.3cvt.fr

Communauté de communes Chablais Villages et Terroirs :
2, rue du Serein – BP 65-89800 CHABLIS-Tél : 03.86.18.91.16

REGISTRE D'ETAT CIVIL

Mariage

Le 01 août GENET Sylviane et DESNOYERS Guy - Accolay

Naissance

Le 08 décembre COTTET Bryan - Cravant

Décès

Le 02 novembre GUENOT Serge - Cravant
Le 25 décembre RAFFESTIN Jacques - Accolay
Le 26 décembre AMELIN Mauricette, née LOIRE - Accolay
Le 27 décembre CORDIN Josette, née CHEVILLARD - Accolay

Des nouvelles d'Accolay

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

Des nouvelles du lavoir

Le lavoir situé au bord du canal d'Accolay avec sa toiture toute neuve !



Elles sont bonnes, puisque le chantier de réfection de la toiture réalisé par l'entreprise Cancela, est maintenant achevé.

Le résultat est conforme à ce qui était attendu. Nous en ardoises, rives en forme d'écailles, et d'autres finitions qui ont rendu toute sa superbe à cet édifice et cela pour longtemps.

Les portes seront repeintes et nous agrémenterons les abords avant l'arrivée des touristes et plaisanciers de la saison prochaine.

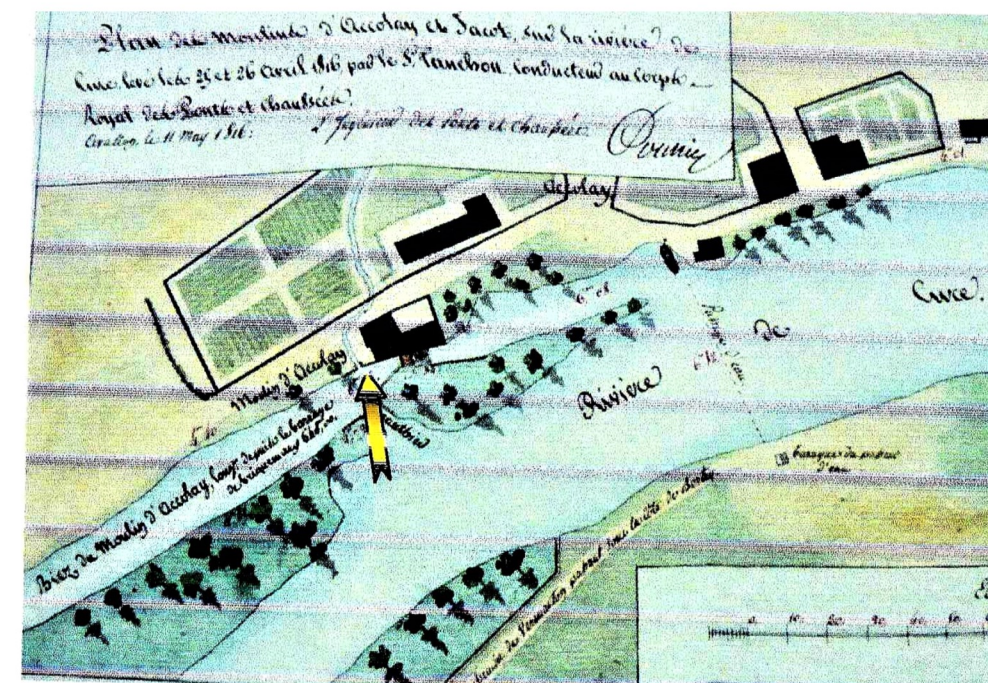
Nous souhaitons également les informer sur l'histoire de ce lavoir dit «la laverie» construit à l'époque du creusement du canal.

En effet, avant son existence, le ru de la fontaine se jetait directement dans un bras de la cure qui alimentait le Moulin

d'Accolay dont nous retrouvons quelques traces dans une maison en bordure du canal.

L'ancienne « laverie » devait donc se trouver en bordure de la rivière.

Le plan vous permettra peut-être d'y voir plus clair...



LA VIE DE LA COMMUNE

Ouverture de chambres d'hôtes



Nous sommes arrivés dans ce petit village Bourguignon, Accolay, il y a 18 mois pour réaliser notre projet : l'ouverture de chambres d'hôtes.

C'est avec joie que nous vous informons l'ouverture de celles-ci.

A la "Caudalie", les chambres ont été aménagées avec goût et simplicité dans un endroit agréable et calme.

La Caudalie
Karen Larrieu Thierry Latrubesse
13 rue hors murs
89460 Accolay

06 88 08 96 74
la.karen@wanadoo.fr

<https://lacaudalie.fr>

Des nouvelles de Cheuilly

LA VIE DE LA COMMUNE

Mon beau sapin

Cette année Cravant a bénéficié de « dons de sapins », y compris Cheuilly. Deux joyeux bucherons ont coupé, tracté, puis installé devant le lavoir de la place centrale un sapin offert par « une amie de Cheuilly ». Ce sapin a été décoré avec boules, nœuds et guirlandes électriques des « Apaches ». Il met de la gaité pour tous les habitants du hameau et pour les automobilistes de la départementale. Quelle belle fin de vie pour « Le roi des forêts, Que j'aime ta parure, Toi que Noël planta chez nous, Tout brillant de lumière ». Merci à tous, bonnes fêtes de fin d'année.



Des nouvelles de Cravant

LA VIE DE LA COMMUNE

Retour au jeu 2.0

En cette fin du mois novembre, un allègement des contraintes sanitaires a été accordé aux clubs de basketball, sous réserve de pratiquer l'activité en extérieur et seulement avec des mineurs.



Le comité de l'Yonne a alors lancé l'opération « retour au jeu 2.0 » et le club de Vermenton, où de nombreux jeunes de notre commune sont licenciés, a fait venir sur deux jours environ 50 pratiquants sur le plateau sportif de Cravant et son citypark.

La météo était de la partie (soleil et 17°C) et le plaisir de chaque enfant était palpable. Tous sont désormais impatients de retrouver le gymnase de Vermenton lorsque le confinement sera totalement levé. Ils croisent tous les doigts pour janvier 2021.

Association Cravant Patrimoine



Le cerisier « Marmotte ».

Notre Association avait entre autres projets celui de planter un arbre devant l'ESCALIER afin de végétaliser de façon pérenne cet espace de partage et de convivialité. C'est chose faite depuis une quinzaine de jour ! Un joli petit cerisier « Marmotte », arbre fruitier emblématique de notre région, orne désormais la cour de ce bâtiment.

Un grand merci à nos jardiniers communaux qui ont creusé le trou et à Jean-Pierre Franck et Pierre Grenand qui en ont assuré la plantation ! Nous sommes sûrs que ce petit arbre fera plaisir aux enfants du village quand il sera en âge de donner ses premiers fruits ! Merci de lui accorder votre intérêt et votre bienveillance.

En cette période de Fêtes, synonyme de petits cadeaux, nous nous permettons de vous rappeler que notre Association met en vente dans notre Epicerie et notre Agence postale de très jolis marque-pages élégamment illustrés de vues et de monuments de Cravant. Nous vous en remercions par avance !

Au nom de tous nos adhérents, notre Association vous souhaite à toutes et tous une fin d'année la plus agréable possible !

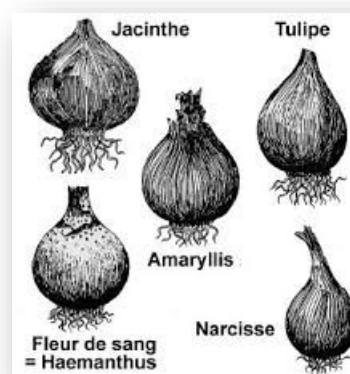
Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles réalisations que nous serons heureux de partager avec vous !

Semaine de la laïcité

L'année dernière, les élèves de l'école ont planté un pommier de la laïcité.

Cette année, après un travail sur ce thème en classe, les élèves ont planté **100 bulbes** dans des bacs posés autour de l'arbre et dans la cour côté maternelle.

Sous la direction des enseignantes, le chant « Liberté, égalité, fraternité » (Les Enfants d'ailleurs) a résonné dans la cour, sans les invités de l'année dernière, mais avec autant de ferveur.



Les élèves de l'école de Cravant.

On a parlé de Nous!!



LES POTERIES D'ACCOLAY À VERMENTON

Créée pendant la guerre par quatre potiers issus du milieu « zazou » parisien, la communauté des potiers d'Accolay a acquis une renommée mondiale. Les sociétés pétrolières lui construisaient de gigantesques lieux d'exposition et de vente dans les stations-service installées sur le trajet des touristes parisiens. Comme celui érigé en 1957 par la marque Caltex au bord de la RD 606 (ex-N6) à l'entrée de Vermenton, où une sculpture géante témoigne toujours de ce succès populaire qui disparut progressivement dans les années 1980.

Article dans la revue « au fil de l'Yonne » de décembre 2020-janvier 2021, n°173.
Magazine d'information du conseil départemental.



ANNIVERSAIRE

Les Opalines ont célébré les 107 ans de Berthe Chabin



FÊTE. Berthe Chabin vit aux Opalines depuis 2008.

Vendredi, la résidence les Opalines s'est mobilisée pour célébrer les 107 printemps de Berthe Chabin.

Née en décembre 1913 à Accolay, Berthe Chabin, née Bonnet, est accueillie aux Opalines depuis septembre 2008, après une vie passée dans son village natal. Ses activités professionnelles l'ont menée de la confection de mouchoirs au notariat à Avalon, lieu de rencontre avec son futur époux, Georges Chabin, qu'elle a épousé en septembre 1946.

À Accolay, le couple ouvrait sa porte chaleureusement aux habitants pour « tailler la bavette », comme dit la centenaire. Très attachée à son village,

Berthe ne manque pas à chaque visite de demander : « Elle est toujours là ma maison à Accolay ? Personne ne vit dedans au moins ? J'aimerais bien y retourner un de ces jours... »

Quant à ses 107 ans, « c'est un bel âge », assure-t-elle. Pour les célébrer, la résidence avait prévu une animation musicale assurée par Jean Denys Hugo. Berthe Chabin a également reçu un bouquet de fleurs de la part de la résidence et un autre qui lui a été remis par Auria Bourouba, conseillère municipale, déléguée au centre communal d'action sociale, de la part de la municipalité auxerroise. ■

Article dans l'Yonne Républicaine du lundi 21 décembre



Permanence de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne

Le territoire de Cravant est couvert par un Site Patrimonial Remarquable, avec règlement de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette servitude remplace le dispositif de protection autour des Monuments Historiques, communément appelé « rayon des 500 m ».

Ainsi, tous les projets qui doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

À compter de cette année, pour vous aider à formaliser votre projet et vérifier sa compatibilité avec le règlement de la ZPPAUP, un représentant de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne tiendra une permanence en Mairie de Cravant une fois par mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h, selon le calendrier suivant :

> Jeudi 04 février > Jeudi 04 mars > Jeudi 01 avril
> Jeudi 27 mai > Jeudi 24 juin

Pour prendre rendez-vous, contactez le service urbanisme de la Mairie au 03 86 42 58 82

Taxe d'aménagement

Vous allez déposer une déclaration préalable ou une demande d'autorisation d'urbanisme. Votre projet est peut-être soumis au paiement de la taxe d'aménagement.

De quoi s'agit-il ?

La taxe d'aménagement (TA) est due pour tous projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments ou d'aménagements de toute nature soumis à autorisation d'urbanisme. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

A quoi sert-elle ?

La TA sert à financer les équipements communaux, les voiries, les réseaux, etc. Elle permet aussi de financer la politique de protection des espaces naturels sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle est due à l'obtention de l'acte même si la construction est retardée. La redevance pour archéologie préventive (RAP) est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagement affectant le sous-sol.

QUEL EST LE MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

La formule applicable est :

ASSIETTE	X	VALEUR FORFAITAIRE 2021 en €	X	TAUX
Surface taxable créée		767 € le m ² (modifiée tous les ans)		
Surface des bassins de piscine		200 € le m ²		COMMUNAL Fixé par délibération des communes ou EPCI Commune de :%
Surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol		10 € le m ²		DÉPARTEMENTAL Fixé à 1,30% par délibération du conseil départemental de l'Yonne
Nombre de places de stationnement extérieur		2 000 € l'emplacement		RAP Fixé à 0,40%
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisir		3 000 € l'emplacement		
Nombre d'habitations légères de loisir		10 000 € l'habitation légère de loisir		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12m		3 000 € l'éolienne		

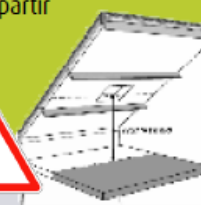
COMMENT SE CALCULE LA SURFACE TAXABLE ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



- les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.
- les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

Ainsi, les surfaces des garages, des sous-sols et des abris de jardins, sont des surfaces taxables.



QUELLES SONT LES DÉDUCTIONS QUI PEUVENT S'APPLIQUER AU CALCUL ?

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du département (ex : les constructions et aménagements destinés à un service public ...).

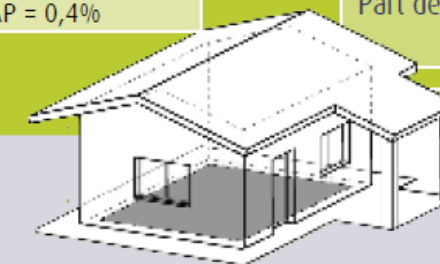
D'autres peuvent bénéficier d'exonération dites facultatives, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal (ex: les habitations principales financées par un prêt à taux zéro, les abris de jardin soumis à déclaration préalable, les constructions à usage industriel ou artisanal, les maisons de santé...).

Un abattement automatique de 50% est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (767 €/2 = 383 €) pour :

- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes,
- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'état,
- les locaux à usage industriel et/ou artisanal et leurs annexes,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

EXEMPLE DE CALCUL pour une maison d'habitation à usage de résidence principale

140 m² de surface taxable
• Taux communal = 3%
• Taux départemental = 1,3%
• Taux de la RAP = 0,4%



Part communale : 100 m² x (767/2) x 3% = 1 151 €
40 m² x 767 x 3% = 920 €

Part départementale : 100 m² x (767/2) x 1,3% = 498 €
40 m² x 767 x 1,3% = 399 €

RAP : 100 m² x (767/2) x 0,4% = 153 €
40 m² x 767 x 0,4% = 123 €

Total à payer = 3 244 €

QUAND PAYER LA TAXE ?

Le paiement s'effectue en 2 fractions égales à acquitter au plus tôt à l'expiration d'un délai de 12 et 24 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation de construire.

Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € sont recouvrables en une seule échéance à l'expiration du délai de 12 mois.

Elles sont dues à ces échéances, même si les travaux ne sont pas commencés.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) vous transmettra un titre de paiement avec les échéances précises.

QUE FAIRE EN CAS D'ABANDON DE PROJET AVANT RÉALISATION DES TRAVAUX ?

Il convient d'adresser sur courrier libre une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction projetée.

COMMENT COMPLÉTER LES IMPRIMÉS ? Voir modèle en annexe

Afin d'obtenir le calcul de votre taxe au plus juste, vous devez renseigner votre demande d'autorisation d'urbanisme partie projet et partie fiscale (Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) avec précision en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

Sur l'imprimé de demande :

- date et lieu de naissance du demandeur,
- pour les personnes morales, n° SIRET et coordonnées complètes du représentant légal

Sur l'imprimé de déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions (DINCI) :

- la surface taxable créée,
- la surface taxable existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur l'ensemble de la propriété,
- la ventilation des surfaces par destination (résidence principale, commerce...)
- le nombre de places de stationnement extérieure (exclure celles se trouvant dans un garage clos et couvert),
- la date et la signature.

La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité.
Toute demande incomplète peut retarder votre projet et entraîner une taxation au plus fort.